

Plan national d'action en faveur des milieux humides

Groupe thématique outre-mer

Compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2017

Participants

Nom	Prénom	Structure	Adresse mail
Bonnefoy	Audrey	Direction de l'eau, de l'aménagement et du logement de La Réunion	audrey.bonnefoy@developpement-durable.gouv.fr
Caillau	Eric	Agence française pour la biodiversité	eric.caillau@afbiodiversite.fr
Colin	Pascal	Ministère des outre-mer	pascal.colin@outre-mer.gouv.fr
Decat	Hélène	Direction de l'eau, de l'aménagement et du logement de Mayotte	helene.decat@developpement-durable.gouv.fr
Etienne	Denis	Direction de l'eau, de l'aménagement et du logement de Martinique	denis-letienne@developpement-durable.gouv.fr
Ferrere	Ghislaine	Ministère de la transition écologique et solidaire, Direction de l'eau et de la biodiversité	Ghislaine.FERRERE@developpement-durable.gouv.fr
Gall	Yolande	Direction de l'eau, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe	yolande.gall@developpement-durable.gouv.fr
Gresser	Julie	Office de l'eau de Martinique	julie.gresser@eumartinique.fr
Sam	Jonathan	Direction de l'eau, de l'aménagement et du logement de Guyane	jonathan.sam@developpement-durable.gouv.fr
Thomassin	Aurélie	Ministère de la transition écologique et solidaire, Direction de l'eau et de la biodiversité	aurelie.thomassin@developpement-durable.gouv.fr
Thouverez	Eric	Ministère de la transition écologique et solidaire, Direction de l'eau et de la biodiversité	eric.thouverez@developpement-durable.gouv.fr
Udo	Hélène	Agence française pour la biodiversité	Helene.udo@afbiodiversite.fr
Vandersarren	Gaëlle	Pôle zones humides tropicales	g.vandersarren@conservatoire-du-littoral.fr

Ordre du jour prévisionnel

Créneau horaire	Sujets
13h30	Accueil des ultramarins par visio et tour de table
13h30-14h15	Actualités 1/ Pôle relais zones humides tropicales (PRZHT) : missions et lien entre le pôle et le groupe national (Anne Caillaud – IUCN) 2/ Actualités IFRECOR (Aurélie Thomassin – DEB) 3/ Actualités Conservatoire du littoral 4/ Point sur le contexte national et les perspectives (GNMH et CNB; valorisation et suites du 3ème plan national ; perspectives DEB sur l'OM, etc.) (Ghislaine Ferrere et Eric Thouverez – DEB) 5/ Actualités de l'AFB (appel à projet, etc.) (Hélène Udo – AFB)
14h15-16h30	Présentation de la synthèse des travaux conduits en 2016 (Hélène Udo - AFB) Séquences de discussion par thèmes du Plan d'actions (synthèse du thème, échanges et conclusions sur les priorités 2018, actions attendues pour un prochain plan, etc.) Dont : l'action arrêté interministériel et les financements des projets Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Aboutir à une liste de priorités pour 2018 et commencer à définir les grandes lignes pour le prochain plan d'actions • Définition du fonctionnement et du calendrier 2018
16h30	Fin de la réunion

Présentation : <https://prezi.com/mhyvarlnzeio/le-pole-relais-zones-humides-tropicales-lien-avec-le-gth/>

Nouvelle gouvernance depuis 2017 mais toujours hébergé dans les locaux du conservatoire du littoral en Guadeloupe.



Lien entre le pôle relais et le plan national milieux humides : le pôle relais est la cheville ouvrière du plan, il appuie les gestionnaires et les élus à la mise en place d'action. Il répond aux actions du plan national. Le pôle relais apporte un appui scientifique.

Le plan stratégique est construit sur la période 2017-2020 et est disponible en ligne : http://base-documentaire.pole-zh-oultremer.org/documents/Docs_lies/2017/07/03/A1499108624SD_Plan%20Action%20Strategique_PRZHT_2017-2020.pdf. Il comporte quatre axes stratégiques :

- Être au cœur de l'information et des réseaux et favoriser la coopération régionale autour des zones humides tropicales.
- Animer, mettre en réseau, sensibiliser, diffuser l'information sur les zones humides tropicales
- Identifier, animer et former le réseau d'observateurs des mangroves et produire des éléments de synthèse sur leur état de santé
- Apporter un appui technique, expertise et aide à maîtrise d'ouvrage pour mieux préserver les zones humides tropicales.

Le pôle relais va continuer d'apporter son appui technique et faire entendre la voix des acteurs dans les instances nationales.

Question sur l'actualité du réseau d'observateurs : le réseau est constitué, un focus par territoire, chaque référent est volontaire pour travailler pour le réseau. La première étape comprend la compilation d'informations de type : est-ce qu'il y a un gestionnaire, est-ce qu'il y a un plan de gestion, etc. Ensuite un comité scientifique sera réuni (1^{er} semestre 2018 au plus tard) pour avoir l'avis des experts sur le bon état des mangroves. La définition du bon état va donner lieu à de nombreuses discussions.

L'Initiative française pour les récifs coralliens est un réseau d'acteurs qui agissent pour la gestion durable des récifs et des écosystèmes associés. Cette initiative est co-présidée par le Ministère de la transition écologique et solidaire et par le Ministère des outre-mer. Les actions menées par l'IFRECOR s'insèrent directement dans le plan national.

<http://www.IFRECOR.com/>

Le dernier comité national s'est tenu en Nouvelle-Calédonie en septembre, et des comités locaux se réunissent dans chaque territoire.

Il y a un décalage de calendrier entre le plan national en faveur des milieux humides et le plan de gestion de l'IFRECOR.

Deux actualités :

- L'action de l'IFRECOR est inscrite dans la loi biodiversité à l'article 113 (voir encadré), qui fixe comme objectif la protection de 75% des récifs coralliens. Un plan d'action est donc à mettre en œuvre dans ce sens.

Article 113 :

« Pour stopper la perte de biodiversité en outre-mer et préserver son rôle en faveur de l'adaptation des territoires au changement climatique, l'Etat se fixe comme objectifs, avec l'appui de ses établissements publics sous tutelle et en concertation avec les collectivités territoriales concernées :

[...]

2° D'élaborer, dans le cadre de l'initiative française pour les récifs coralliens et sur la base d'un bilan de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés réalisé tous les cinq ans, un plan d'action contribuant à protéger 75 % des récifs coralliens dans les outre-mer français d'ici à 2021. Dans le cadre de ce plan d'action, l'Etat se fixe pour objectif d'interdire, dans les zones sous souveraineté ou juridiction françaises, les opérations de dragage des fonds marins dans lesquels des récifs coralliens sont présents, à l'exception des opérations de dragage qui visent à assurer la continuité du territoire par les flux maritimes. En outre, les opérations de dragage des fonds marins qui visent à assurer la continuité du territoire par les flux maritimes doivent éviter au maximum la destruction des récifs coralliens ;

[...] »

- Les axes du programme d'actions 2016-2020 sont :

1. Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers : cela peut passer par des mesures compensatoires en milieu récifal, en réalisant un inventaire des bonnes pratiques d'ingénierie écologique (bouturage de corail par exemple)
2. Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique : ce sont des actions qui se poursuivent, notamment celle sur l'observatoire du changement climatique, hébergé par la Nouvelle-Calédonie, qui propose une dizaine d'indicateurs.
3. Renforcer les connaissances pour mieux gérer : c'est par exemple l'établissement d'une liste rouge des coraux, notamment en Océan Indien,
4. Surveiller l'évolution de l'état des écosystèmes pour mieux les protéger : il s'agit d'un axe fondateur. Il a pour objectif la pérennisation des réseaux d'observations des récifs, des herbiers et des mangroves.
5. Diversifier les financements dédiés à la protection des récifs et écosystèmes associés ;
6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés.

L'objectif d'ici fin 2020 est de répondre à l'objectif fixé par la loi et donc de faire un bilan de santé de ces écosystèmes.

La DEAL Guadeloupe informe de la rédaction en cours d'un schéma de référence des dragages et fait part de son besoin d'une cartographie des récifs et herbiers, pour mettre en place des mesures.

Contexte national – Ghislaine Ferrere, Eric Thouverez et Hélène Udo

Réorganisation de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité en 2017 : elle s'organise maintenant autour de trois sous-direction, chacune centrée sur un écosystème (terrestre – eau – marin) ainsi qu'une sous-direction transversale. Dans les orientations données à la DEB, une mission identifiée comme prioritaire est de renforcer la coordination sur les outre-mer. A noter : Eric Thouverez est chargé de mission coordination outre-mer au sein de cette sous-direction transversale. Il est donc le point d'entrée pour l'ensemble des sujets.

La DEB travaille actuellement à réparer la décision du Conseil d'Etat qui double les critères (flore et pédo) pour définir une zone humide. Il faut une proposition de loi pour revenir au critère unique possible (flore et/ou pédo).

Plan national en faveur des milieux humides :

- Pour la suite, il est envisagé une mission parlementaire sur la politique zones humides en France, afin de se doter d'un document fort qui mettra en lumière les orientations à prendre.
- En 2018, l'objectif est la valorisation des actions conduites lors de ce troisième plan national. Il est envisagé une grande restitution, doublée d'animations régionales (envisageable en outre-mer).
- Beaucoup de questions sur les suites à donner dans un éventuel 4^{ème} plan. Forme de ce plan ? Lien avec la future Stratégie Nationale Biodiversité ? Se positionner à un niveau interministériel ?

Le groupe national milieux humides (GNMH) va intégrer le comité national biodiversité (CNB). La prochaine (et dernière donc) réunion du GNMH aura lieu le 18 décembre 2017.

Echanges :

- La DEAL Martinique rappelle que deux séminaires se sont déjà tenus en Martinique sur le sujet. Le premier concernant surtout la Martinique avec une présentation de l'inventaire tandis que le second avait une vocation

régionale (Antilles Guyane). Des actions sur les milieux humides sont conduites dans les territoires, il faut les valoriser. Pour cela, il faut les lister et les valoriser via un document de capitalisation. Par exemple, afin de faire remonter des retours d'expériences de cas pratiques.

- Le pôle relais remarque que ce type de valorisation (document de communication, pas nécessairement exhaustif) a toute vocation à être réalisé par le pôle. Il est nécessaire d'assurer une bonne coordination entre le pôle relais et le plan national, afin d'éviter des doublonnages.
- La DEAL Guadeloupe soutient l'idée d'une valorisation mais souhaite rappeler les besoins opérationnels, notamment dans la mise en œuvre des actions
- La DEAL Mayotte soutient l'idée d'un travail en interministériel pour le prochain plan national.

Point sur l'appel à projet « biodiversité » de l'AFB :

Lors du Conseil d'Administration de l'AFB du 27 septembre 2017, une délibération a entériné le lancement d'un appel à projets pour préserver la biodiversité des territoires d'outre-mer. Lancé en janvier 2018, l'appel à projet représente une enveloppe de 4M€ pour l'ensemble des territoires. Son objectif est « d'inciter à la réalisation d'initiatives locales concourant à la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans l'ensemble des territoires de l'outre-mer ». L'appel à projet est ouvert à tous à l'exception des services de l'Etat.

Bilan sur le projet d'arrêté interministériel : en outre-mer, les services de l'Etat et leurs établissements publics ne disposent pas d'un arrêté interministériel d'identification et de délimitation des zones humides comme le territoire métropolitain et la Corse (arrêté du 24 juin 2008 modifié). Seule la définition du L214-1 du Code de l'Environnement est applicable dans les départements d'outre-mer, ce qui entraîne des difficultés d'application de la réglementation en raison du manque de précision des critères à retenir pour identifier et délimiter ces milieux.

L'ambition de l'action en 2017 était de faire, dans un premier temps, un état de l'art des travaux scientifiques et techniques réalisés ou en cours sur l'identification et la délimitation des zones humides en outre-mer, en élargissant la synthèse aux zones biogéographiques équivalentes à l'international et de définir les critères de sol pour chaque territoire.

Cette action, financée par l'Agence française pour la biodiversité, devait être portée et coordonnée par l'IRD de Guyane. Malheureusement, sans explications, l'IRD Guyane n'a pas signé la convention envoyée par l'AFB durant l'été 2017.

Echanges :

- La DEAL Martinique rappelle que tout a été fait sur l'île et qu'il ne manque que le document réglementaire pour délimiter les zones humides, sans quoi les porteurs de projets ne peuvent être contraints. Il faut pouvoir permettre le travail de la police de l'eau.
- La DEAL Guyane a également relancé l'IRD Guyane pour, à minima, avoir des explications, mais sans succès. Ce travail est indispensable aux missions de police de l'eau. Il faut envisager de trouver un autre opérateur
- Pascal Colin informe qu'il est membre du CA de l'IRD et pourra demander à avoir des explications.
- La DEAL Martinique suggère à l'Agence française pour la biodiversité de lancer un appel d'offre. De nombreux bureaux d'études pourraient se mobiliser. Certains ont des relais aux Antilles et en Océan Indien. Il faudra être vigilant sur la composition du comité de projet.

Axe 1 du plan national

La prochaine COP Ramsar (<https://www.ramsar.org/fr/a-propos/la-conference-des-parties-contractantes>) a lieu en 2018. Le prochain rapport est donc à faire en début d'année 2018. Il va circuler prochainement pour relecture.

- En Guadeloupe, les fiches des sites Ramsar seront bien mises à jour début 2018 pour le rapport.
- A La Réunion, la démarche Ramsar en cours sur l'Etang de Saint-Paul
- Cariwet (Caribbean Regional Initiative of Wetlands) est une initiative régionale qui découle de Ramsar. Gaëlle Vandersarren a participé à la dernière réunion, mais sans retour depuis. Questionnement sur les liens entre Cariwet et le Car-Spaw (<http://www.car-spaw-rac.org/>)

Quelques informations à noter :

- Un réseau limnicole se lance en Guadeloupe, Eric Caillau transmet des informations à ce sujet.
- En Guadeloupe, après le passage des ouragans, un arrêté a été pris pour protéger les oiseaux migrateurs passant sur le territoire
- En Guadeloupe, il y a un projet d'ouverture d'étangs qui se ferment à cause d'espèces exotiques envahissantes

- A Mayotte, volonté de créer des sites Ramsar (4 mangroves identifiées mais une n'accueille plus de crabiers blancs). Le directeur de l'association GEPOMAY a quitté son poste (pour aller en Guyane, au GEPOG), donc les dossiers sont en attente.

Fédérer un réseau d'acteurs sur la restauration : le pôle-relais travaille sur des fiches « retours d'expérience » et envisage la tenue d'ateliers en 2018, au moins un par bassin (Antilles Guyane et Océan Indien). Le lien sera fait avec le centre de ressource restauration de l'AFB. Contact : Josée PERESS.

Axe 2 du plan national

Discussion autour de l'outil Mang : le projet se poursuit. Les résultats vont être valorisés, notamment sous format d'un guide plastifié pour aller sur le terrain (lancement en décembre).

Financement de l'Office de l'eau Martinique pour former les gestionnaires de l'île sur l'utilisation des outils.

Observatoire National de la Biodiversité : arrivée du chef de projet à l'AFB (Julien Masseti).

Axe 3 du plan national

La DEAL Guadeloupe interroge le groupe sur la portée réglementaire de l'inventaire des zones humides dans les PLU, en l'absence de délimitation effective.

La DEAL Guyane informe s'être posé la même question. En réalité, les inspecteurs de la DEAL ne sont pas habilités à saisir les éléments du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de lien entre le PLU et le code de l'environnement, donc les actions de police ne sont pas possibles. La seule exception relevant du code de l'urbanisme semble être l'habilitation dans le cadre des inondations, à condition d'avoir le commissionnement qui correspond.

La DEB confirme qu'il s'agit en effet de deux législations différentes. Certains territoires identifient toutes les zones humides au sein de l'inventaire intégré dans le PLU mais ce n'est pas obligatoire. L'inventaire du PLU est un repérage et si une action de police de l'eau est nécessaire, cela nécessite de retourner sur le terrain pour confirmer la délimitation (sur la base de l'arrêté, non applicable en outre-mer). Toutefois, les éléments présents dans l'inventaire des PLU peuvent être utilisés dans le cadre d'une infraction.

L'action du plan national concernant les PLU et PLUi (action n°38 – axe 5.1) n'a pas été mise en œuvre par le ministère en charge de l'urbanisme.

Axe 4.1 politiques agricoles

Actualités du groupe agriculture :

- Redémarrage de l'action sur le volet « **formations** » avec l'AFB et l'APCA, via une prise en charge par Scopela (<http://scopela.fr/>) qui est une organisation professionnelle de fermes (réseau qui identifie des agriculteurs durables). La valorisation sera utile à tous. La diffusion d'un volet de formations proposées dans les formations initiales et continues est prévue au premier semestre 2018.
- **Elevage extensif** : parution prochaine d'un rapport du CGEDD-CGAAER sur l'élevage en milieu humide (Nb : paru depuis notre réunion, voir <http://agriculture.gouv.fr/preservation-de-lelevage-extensif-en-milieus-humides>). L'objectif est de mettre en place en 2018 des sites pilotes (projets de territoires) : 3 sites pilotes sont identifiés en métropole mais d'autres sites se positionnent. Eventuellement des sites pilotes en outre-mer ?
 - o La DEAL Mayotte a rencontré le directeur de la coopérative des éleveurs mahorais : il souhaite que soit mis en place une réflexion sur l'approvisionnement en fourrage. Il est en effet compliqué de trouver du fourrage pour les zébus en saison sèche. Une demande de MAEC a été faite à la DAAF, qui a refusé car la réflexion n'est pas assez avancée. Sur le terrain, les difficultés majeures sont la distance entre la ferme et la zone prairiale ainsi que l'occupation illégale des prairies. Si un test est mis en œuvre, il ne sera pas forcément généralisable à l'ensemble des éleveurs de Mayotte.
 - o En Guadeloupe, il y a un réel impact de l'élevage sur les zones humides. Le premier besoin est de bien connaître cet impact.

- Une plateforme nationale sera installée, où chacun pourra venir intervenir et poser des questions, témoigner, etc.

Priorité des territoires concernant l'axe « agriculture » :

Guadeloupe	Espèces exotiques envahissantes
Martinique	Travail sur les mares qui se comblent (entretien des mares, répond à une demande des agriculteurs)
Mayotte	Besoin d'un animateur sur le terrain pour dispenser les bonnes pratiques
La Réunion	Besoin d'un animateur local car un vrai enjeu de faire le lien entre les politiques agricoles et les enjeux eaux dont la préservation des milieux humides (disposition dans le SDAGE à ce sujet)
Guyane	Espèces exotiques envahissantes

La DEB informe qu'en métropole des postes d'animateurs sont financés par les agences de l'eau. L'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture) est l'animateur du groupe thématique « agriculture », ils animent également directement certaines actions. Une discussion doit avoir lieu entre la DEB et l'APCA sur la future convention qui démarre en 2018. Il serait possible d'y intégrer un axe outre-mer afin qu'ils se penchent sur ces questions.

Enfin, la rédaction d'une note co-signée par les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture a été actée. Cette note, destinée aux services déconcentrés, dont DEAL et DAAF, demanderont aux services d'appuyer la démarche mise en œuvre.

Axe 5.1 : zones urbanisées

Concernant les zones urbanisées, en Martinique et en Guyane se posent un vrai problème de défrichement et de remblai des zones humides. En Martinique il y a par exemple l'installation de construction dans la mangrove. En Guyane, le problème se pose sur les zones humides littorales, mais également sur les zones humides d'intérieur.

L'application de la séquence ERC est un problème identifié à La Réunion, en Guyane ainsi qu'en Guadeloupe.

A La Réunion, la protection des zones humides au regard du développement de l'urbanisme est un enjeu majeur et l'arrêté interministériel est très attendu.

Le pôle-relais rappelle qu'un guide va être réalisé sur la réglementation des zones humides (plus large que les zones urbanisées). Le rendu se fera sous forme d'un petit guide par territoire avec un chapeau commun puis une déclinaison en fonction des spécificités. L'impression est prévue pour septembre 2018.

Echanges sur les conflits d'usages :

- Il y a beaucoup d'exemples de conflits d'usage dans le guide du Cerema
- La Martinique se montre intéressée par la réalisation d'un travail similaire sur le territoire, notamment en lien avec la problématique foncière et le développement urbain. Un travail est à faire avec la police de l'eau. Des cas précis peuvent être fournis au Cerema pour identifier plus précisément la problématique en Martinique.
- En Guadeloupe et en Guyane, ce ne sont pas vraiment des conflits d'usages dans le sens où se sont des usages illicites donc cela relève du respect de la loi
- A La Réunion, cette thématique n'a pas été ciblée comme prioritaire
- A Mayotte, une telle étude aurait le mérite de poser les choses clairement par rapport à ça. Il y a de nombreux exemples de conflits, toutefois cela rejoint aussi les cas de Guyane et Guadeloupe, avec de gros problèmes de respects de la réglementation

Echanges sur les inondations :

- En Guyane, l'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI) a été réalisée et le seul TRI du bassin guyanais est le TRI de l'île de Cayenne. Le lien est fait au niveau de la police et il y a la prise en compte des milieux humides dans la gestion des inondations. Par exemple, les quelques îlots verts restants n'ont pas vocation à être urbanisés. C'est un exemple intéressant à faire remonter.
- A Mayotte, la DEAL avance beaucoup sur ces sujets. Il y a une mission d'appui technique GEMAPI en cours.
- En Guadeloupe, la problématique relève d'actions de pédagogie envers les porteurs de projets.
- En Martinique, l'office de l'eau fait remarquer la réalisation d'un stage en 2017 sur l'expansion des crues (http://www.eaumartinique.fr/IMG/pdf_Rapport_d_etude_ZEC_VF.pdf)

Axe 5.3 : Littoral et estuaire

Concernant les actions menées sur le littoral et les estuaires :

- En Guyane, l'objectif du Conservatoire du Littoral est en passe d'être atteint. L'observatoire de la dynamique côtière est mis en place et les premiers résultats seront disponibles en début d'année 2018. Cet observatoire réunit notamment le BRGM et le FLAG (service de la DEAL). La prise en compte de l'évolution de la mangrove est bien faite sur le territoire.
- A Mayotte est prévu en 2018 un suivi de la dynamique côtière avec le BRGM (trait de côte etc.). Il y a également une prise en compte de la mangrove, en lien avec l'université.
- En Guadeloupe, l'actualité porte plutôt sur la continuité écologique et sur le classement des cours d'eau. Il y a également un projet de lancement d'un système d'observatoire de la côte. Ce projet financé par l'ADEME (70%), BRGM (20%) DEAL (10%) a pour objectif le suivi de l'évolution du trait de côte et des échouages de sargasses. Ce dispositif devrait être opérationnel en milieu d'année 2018.
- En Martinique, le BRGM fait un suivi du trait de côte. C'est l'unité littoral de la DEAL qui suit ça., mais il n'y a pas vraiment d'observatoire.

Conclusions

Echanges sur le **prochain plan national** :

- Il faut améliorer le fonctionnement en impliquant davantage les institutions des territoires, car il est très dommageable que les collectivités ne soient pas plus présentes lors des échanges. Il est possible d'espérer que cela sera le cas avec la mise en place des ARB, même si des doutes peuvent être émis.
- Il y a un problème de désengagement de l'échelle régionale dans le contexte des plans nationaux. Le même constat est fait pour IFRECOR, pour les PNA (Iguane, Tortues, etc.).
- Le CEB est le premier organe territorial avec une forte présence des élus. C'est un lieu où partager et faire de la pédagogie.

Echanges sur les **stratégies régionales de biodiversité** :

- A Mayotte elle a été faite en 2013 par l'UICN. Les grands axes ont été repris dans l'exercice Mayotte 2025 (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-Preventions-des-risques/Mayotte-2025-une-ambition-pour-la-Republique>)
- Martinique : il y a beaucoup de choses - schéma de cohérence, etc. – mais il y a un blocage lié à un désintérêt pour l'environnement. Il y a un effort à faire pour que les partenaires se saisissent des sujets.
- Il faudrait envisager que le CEB se réapproprie la stratégie et voit s'il y a un besoin de l'actualiser.

Fonctionnement du groupe thématique outre-mer de l'année prochaine :

- Il n'y a pas de séminaire « zones humides » prévu aux Antilles en 2018.
- Toutefois, l'organisation d'un séminaire qui fasse le bilan de l'ensemble du plan, et qui propose des suites serait très bien. Le pôle-relais peut envisager de l'organiser, sous réserve du budget. Il est également possible de le faire ailleurs qu'en Martinique.
- L'objectif de ce séminaire serait de valoriser ce qui a été fait et préciser les attentes des territoires pour le prochain plan.

